

RAPPEL DE PRODUIT

YAOURT BREBIS TRADITION 2X125G BIOCHAMPS

Alimentation / Lait et produits laitiers

YAOURT BREBIS TRADITION 2X125g

Marque : **BIOCHAMPS**

Modèle ou référence : yaourt brebis tradition 0% MG
2x125g, yaourt brebis tradition 1/2 écrémé nature
2x125g, yaourt brebis tradition saveur vanille 2x125g,
yaourt brebis tradition saveur citron 2x125g

- GTIN 3375610000397 Lot yaourt brebis 0% MG, DLC
= numéro de lot Date limite de consommation 29/
04/2023
- GTIN 3375610000045 Lot yaourt brebis nature, DLC
= numéro de lot Date limite de consommation 29/
04/2023
- GTIN 3375610000267 Lot yaourt brebis vanille, DLC
= numéro de lot Date limite de consommation 29/
04/2023
- GTIN 3375610000274 Lot yaourt brebis citron, DLC
= numéro de lot Date limite de consommation 29/
04/2023

Conditionnements : pots en verre conditionnés par deux

Date de commercialisation : 28/03/2023

Date de fin de commercialisation : 04/04/2023

Température de conservation : Produit à conserver au
réfrigérateur

Marque de salubrité : FR 09 167 001

Zone géographique de vente : France entière

Distributeurs : magasin Biocoop



Publication du : 02/05/2023

Motif du rappel : présence possible corps étranger métallique

Risques encourus : Inertes (verre, métal, plastique, papier, textile...).

Description complémentaire du risque : ingestion

Conduite à tenir : Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente,
Détruire le produit.

Préconisation sanitaire :

En raison du risque de blessures / effets indésirables suite à l'ingestion de ce produit, par précaution il est
recommandé aux personnes qui détiendraient des produits appartenant au(x) lot(s) décrit(s) ci-dessus de ne pas
les consommer.

Numéro de contact : **0561692066**

Modalités de compensation : **Remboursement, Echange.**

Date de fin de la procédure de rappel : **10/05/2023**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux

